



Évaluation initiale d'aptitude aux formations du Permis B (en boîte manuelle ou automatique)

→ Objectifs :

Évaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de la catégorie B en boîte manuelle ou en boîte automatique afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires. Répondre à l'obligation réglementaire du L 213-2 et du R 245-2 du code de la route (arrêté du 5 Mai 1991)

→ Public concerné et pré-requis :

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- ✓ Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite accompagnée
- ✓ Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle
- ✓ Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation en conduite supervisée

→ Objectifs d'évaluation :

Évaluer son niveau :

- ✓ D'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations)
- ✓ De détection du risque en situation de conduite
- ✓ Sur l'installation au poste de conduite
- ✓ A comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger

→ Durée / Horaire :

1 heure maximum, définir le rendez-vous suivant vos disponibilités et celles de l'agence

→ Effectif :

1 élève par simulateur

→ Modes d'évaluation :

L'évaluation est effectuée en agence sur un simulateur de conduite « The Good Drive ». Elle s'articule autour de 4 exercices :

- ✓ 30 questions sur l'expérience de la circulation
- ✓ 6 vidéos de détection des risques, le candidat sera amené à déplacer le curseur pour sélectionner la zone qui présente le plus grand risque
- ✓ Installation au poste de conduite : ordonner les actions pour réaliser une bonne installation
- ✓ 3 trajets à effectuer en suivant les consignes avec 2 essais

→ Conditions de validation :

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu est présenté par exercices et par critères évalués que sont : l'expérience de la conduite, la connaissance du véhicule, l'attitude à l'égard de la conduite et de la sécurité, l'habileté, la compréhension et la mémoire, la perception et l'émotivité. Le bilan restitué à l'élève fait apparaître : les notes obtenues par critères, le score total sur 100 points et le nombre d'heures de formation proposé. Il sera annexé au contrat.